



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNECY – MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 05-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par M. VANDURME, conducteur de travaux société « OUEST ACRO », en vue de réaliser des travaux pour le compte de la commune de Talloires-Montmin.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès à la circulation et au stationnement sur les secteurs concernés :

ARRETE

Article 1 : Dans la période du jeudi 11 février 2019 au lundi 25 juin 2019, le stationnement de véhicules sera interdit sur la moitié de l'aire de stationnement non aménagé du village d'Angon située en face de la route de la plage d'Angon sur la commune de Talloires-Montmin. Cette zone d'interdiction permettra à l'entreprise « OUEST ACRO » de mettre en place leur Drop Zone (Bureaux de chantier) aux vues des travaux de sécurisation des habitations route de Vignes (Pose de filets de protection pour d'éventuelles chutes de pierres).

Article 2 : Dans la période du jeudi 11 février 2019 au lundi 25 juin 2019, pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules sera régulée ponctuellement route des Vignes afin de permettre à la société « OUEST ACRO » d'effectuer des transports hélicoptérés aux vues des travaux de sécurisation des habitations route de Vignes (Pose de filets de protection pour d'éventuelles chutes de pierres).

Article 3 : La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Mr le Brigadier de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à M. VANDURME, société OUEST ACRO
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN
Le 24 janvier 2019

MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr

Jean FAVROT

Maire

